

[Text]

I think the question can only be answered by Mr. Wilson. I do not propose—

Mr. McCrossan: Would there be any added tax cost?

Mr. Farber: We do not think there is very much of a tax cost with the two cities chosen already. I think the point has been made clear time and again. We are only picking up international banking activities, deposits and loans to non-residents; we are not trying to move activity around within the country. To the extent that this is hypothetically a possibility, I do not see any additional tax cost.

Mr. Belsher: Would there be added inspection costs if they were scattered beyond the two cities? Obviously you would have to do some inspection on these centres, would you not? Would it not create an added cost of the—

Mr. Ernewein: If I understand the previous discussion, there are no branches on the reserve now.

Mr. Belsher: I am talking about if you were to open it up as Miss Nicholson is suggesting in her amendment, where it would be any location in Canada, would that not increase inspection and operating costs of your department?

Mr. Ernewein: I think it might, but I do not believe we can give you any idea of the significance of it.

Mr. Belsher: It might add costs to the government rather than just for the two cities named.

Mr. Farber: I am sure you appreciate that we are not banking experts. I do not know to what extent the Inspector General of Banks would get involved in it. I suppose theoretically the more there are, the higher the potential cost of those administrative kinds of services.

Mr. Belsher: Mr. Chairman, I raised it with you and the clerk. The motion might be out of order because it would increase costs to the government and was being put forward by an opposition member or a non-government—

The Chairman: I do not think there is any further imposition on the Crown on the normal rulings. How would withholding tax apply between the United States and Canada? Would a bank on the reserve be subject to withholding tax if it paid money to residents of the United States?

• 1710

Mr. Ernewein: I do not think that our withholding tax rules deal with this specifically. To the extent that a payment is made from a Canadian resident to a non-resident, it is generally subject to withholding tax

[Translation]

soit la réserve en question ou quelque autre ville. Nous sommes ici pour répondre à vos questions au sujet du projet de loi. Seul M. Wilson pourrait répondre à celle-là. Je ne propose pas. . .

M. McCrossan: Cela entraînerait-il d'autres coûts fiscaux?

M. Farber: Nous ne pensons pas que ce soit le cas pour les deux villes qui ont déjà été choisies. On l'a d'ailleurs démontré à maintes et maintes reprises. Tout l'exercice n'a pour but que d'attirer certaines activités bancaires internationales au Canada, gérer des prêts et des dépôts de non-résidents; l'objectif n'est pas d'étendre ces activités dans tout le pays. Dans la mesure où cette entreprise est possible, je ne vois aucun coût fiscal additionnel.

M. Belsher: Si les activités n'étaient pas concentrées dans ces deux villes, cela entraînerait-il des frais d'inspection additionnels? Il faudrait évidemment faire des inspections dans ces centres, n'est-ce pas? Cela n'augmenterait-il pas les frais. . .

M. Ernewein: Si je comprends bien ce que l'on a dit tout à l'heure, il n'y a pas de succursale dans la réserve à l'heure actuelle.

M. Belsher: Si l'on établissait d'autres centres au Canada, comme le suggère M^{lle} Nicholson dans l'amendement qu'elle propose, où que ce soit au Canada, cela n'augmenterait-il pas les frais d'inspection et de fonctionnement de votre ministère?

M. Ernewein: Oui, probablement, mais je ne sais pas dans quelle mesure.

M. Belsher: Il en coûterait probablement plus cher au gouvernement que s'il n'y avait que les deux centres désignés.

M. Farber: Vous comprenez bien que nous ne sommes pas des experts du domaine bancaire. Je ne sais pas dans quelle mesure l'inspecteur général des banques devrait intervenir dans tout cela. Plus il y aurait de centres, je suppose, plus les frais de ces services administratifs risqueraient d'être élevés.

M. Belsher: Monsieur le président, j'ai discuté de la question avec vous ainsi qu'avec le greffier. La motion ne peut être admise parce qu'elle augmenterait les dépenses du gouvernement. Elle a été proposée par un député de l'opposition ou. . .

Le président: Je ne crois pas que cela impose quoi que ce soit de plus à la Couronne par rapport aux décisions habituelles. Comment s'appliquerait la retenue fiscale entre les États-Unis et le Canada? Une banque installée dans la réserve serait-elle assujettie à la retenue fiscale si elle versait de l'argent à des résidents des États-Unis?

M. Ernewein: Je ne crois pas qu'il en soit question spécifiquement dans nos règles relatives à la retenue fiscale. Toute somme que verse un résident canadien à un non-résident est généralement assujettie à la retenue